



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Rapport 2012 de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal

La Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC), entrée en fonction le 1er juillet 2011, présente son second rapport sur la gestion du Tribunal cantonal. Elle n'a pas constaté de déni de justice mais ne cache pas son inquiétude pour les années à venir face à l'augmentation importante et régulière de la charge de travail de l'Ordre judiciaire vaudois.

Globalement, la CHSTC a le plaisir de constater que l'Ordre judiciaire vaudois, dans toute sa complexité, fonctionne bien, et cela en dépit des nombreuses modifications des procédures auxquelles il a dû s'adapter en très peu d'années. En dépit aussi de l'augmentation de la criminalité signalée de façon générale par les forces de police, le Tribunal cantonal a su anticiper et adapter l'engagement des moyens mis à sa disposition.

S'il n'y a pas de déni de justice dans le canton de Vaud, il y a parfois des lenteurs qui préoccupent la CHSTC. C'est dans cet esprit qu'elle s'est intéressée aux diverses expertises demandées par la justice, lesquelles imposent aux tribunaux des délais qui ne sont pas de leur fait. La CHSTC a également proposé que les justices de paix soient déchargées d'une partie de leurs tâches en matière de successions.

Face à l'augmentation de la criminalité, la CHSTC exprime son inquiétude que le Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines ne soit submergé et incapable de remplir sa mission essentielle dans le fonctionnement de la chaîne pénale.

Pour les années à venir, la CHSTC ne peut cacher sa crainte de voir l'Ordre judiciaire vaudois submergé par l'augmentation du nombre des affaires pénales et civiles qu'il est appelé à traiter.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 avril 2013

Jacques-André Haury, président de la Commission, 079 704 29 35

[CHSTC - Rapport gestion 2012](#)